

MOTION

relative aux traités de libre-échange

Les membres de la Chambre d'agriculture du Lot réunis en session le 5 mars 2024 à Cahors, sous la présidence de Christophe CANAL, délibérant conformément aux dispositions en vigueur.

CONTEXTE

Depuis 30 ans, le nombre d'accords signés par l'Union Européenne s'est accéléré avec actuellement 77 accords déjà mis en œuvre, 25 en cours de ratification et 7 en cours de négociation (22 accords sont en suspens). Dans le même temps, les domaines visés par ces accords n'ont cessé d'augmenter (concernant initialement les marchandises, ils visent actuellement les services, les investissements, la propriété intellectuelle, les normes etc...).

Ces accords cherchent à interdire les subventions aux exportations, à réduire les droits de douane et les normes nationales - sociales et environnementales - et, de façon générale, à empêcher toutes mesures permettant de réguler les marchés agricoles, stabiliser les prix et constituer des stocks alimentaires au nom de la concurrence « loyale ».

Spécifiquement, récemment les négociations de l'accord UE-Mercosur (Brésil, Argentine, Uruguay et Paraguay) ont repris, sans que les parlementaires ni les organisations de la société civiles ne soient informés du contenu.

Depuis 2019 et encore aujourd'hui, le président français a exprimé un « non en l'état ».

La filière viande bovine est particulièrement concernée. L'accord prévoit de faire passer le contingent de bœufs en provenance de ces pays de + 23% à + 52% (123 000 T au total). Contingent qui s'ajoutera aux importations actuelles (Ceta, Nouvelle Zélande) ou aux contingents des accords bientôt en vigueur (Australie) ou en cours de négociation (Inde).

CONSIDERANT QUE

Les accords de libre-échange

- mettent en concurrence, par la baisse puis la suppression de droits douanes, des produits agricoles dont les conditions de production sont très différentes d'un pays à l'autre (systèmes de production, normes sociales, environnementales et sanitaires...)
- sont négociés par la commission européenne sans réel débats démocratiques citoyens. Selon un sondage Viavoice, 78% des Français souhaitent que l'accord UE-Mercosur soit abandonné. La tendance est similaire en Allemagne, Pays-Bas et Espagne.

L'accord UE-Nouvelle Zélande qui doit entrer en vigueur au printemps 2024, n'a fait l'objet d'aucun débat au sein du Parlement français alors qu'une

majorité d'euro-député.e.s français.es ont voté contre la ratification de cet accord.

- ont des effets délétères sur les filières, et empêchent les paysan-nes de vivre dignement de leur métier mais également la population d'avoir accès à une nourriture de qualité.
- participent à l'augmentation des gaz à effet de serre par les transports innombrables des produits

Loin des promesses de relocalisation de l'alimentation, le gouvernement français et l'Union Européenne s'acharnent dans cette voie néolibérale qui sacrifie l'avenir de notre agriculture et de nos territoires, à rebours de la nécessaire souveraineté alimentaire pour tous les peuples du monde. L'alimentation ne peut être la variable d'ajustement d'un système néolibéral catastrophique sur le plan social, territorial et écologique et sur le plan des inégalités économiques.

PAR CONSEQUENT

La gouvernance économique actuelle ne permet pas aux peuples de définir leurs systèmes alimentaires et agricoles, droit reconnu dans la déclaration des Nations Unies des droits des paysans et autres populations travaillant en zone rurale. Cette déclaration trop souvent bafouée ici et ailleurs, aborde également le droit à la souveraineté alimentaire qui inclut le droit à une nourriture saine et suffisante, produite par des méthodes écologiques et durables, respectueuses de leur culture.

C'EST POURQUOI NOUS DEMANDONS

- la généralisation des clauses miroirs dans les échanges agricoles
- que l'Etat confirme son refus de signer l'accord avec le Mercosur en l'état
- la mise en place de mécanismes de régulation des échanges pour stabiliser et sécuriser les prix agricoles

Délibéré à Cahors, le 5 mars 2024

**Christophe CANAL
Président**

